

**CONTRIBUTION DU SAM. 27/11/2021 11:59**

Envoyé par e-mail à : [champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr](mailto:champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr)

**De : Marc Jokiel – Mairie de LATRESNE**

Bonjour ,

Pour des raisons personnelles , je n'ai pas pu me déplacer à Créon et ai participé en visio, pour les mêmes raisons j'ai été obligé de quitter la visio vers 20h45.

J'ai donc regardé la fin le lendemain et j'ai été interpellé par la conclusion donnée par la modératrice au micro qui a transformé mon message écrit sur le « chat » en un "Mr Jokiel est satisfait de la réponse » , il serait bon de lui rappeler qu'il ne faut pas conclure trop vite et de s'enquérir de tous les éléments.

Ce n'est donc pas du tout cela , la réponse faite par le SMEGREG est toujours la même depuis que nous a été présenté le projet au SIEA en 2020 , elle reste imprécise .C'est assez consternant car le SIEA doit connaître certains détails pour en informer les communes membres qui vont être impactées :

- Pour la répartition des coûts par habitants , les fourchettes fournies de ceux-ci ne sont pas satisfaisantes
- Pour la connaissance des tracés des canalisations d'approvisionnement
- Le coût des travaux n'a pas été clairement explicité , j'ai en tête 600 000 € donné en 2020 à notre charge mais nous n'avons jamais eu de précision sur la teneur de ces travaux (en terrain vierge , sous voirie etc ) , est-ce forfaitaire ?
- le principe de solidarité intercollectivité n'est pas abouti, si nous sommes d'accord pour diminuer nos prélèvements dans l'éocène , nous laissons ainsi aux autres collectivités la possibilité de la faire , pourquoi ne pas leur demander une contribution de solidarité ?
- sur la délibération prise par le SIEA, je voudrais confirmer ici que nous n'avons pas signé un chèque en blanc au SMEGREG et à la Métro et que si nous avons délibéré au SIEA , cela est assorti de préalables à lever pour que nous participions pleinement , alors quand le représentant du SMEGREG dit que tous les syndicats ont délibéré favorablement , c'est aller un peu vite en besogne

Ces précisions bien sûr ne peuvent engager le président de notre instance dont je regrette l'absence lors de la concertation,, elle reflète notre approche communale et celle du conseiller qui l'exprimera au conseil syndical .

J'espère que ce mail sera pris en considération et ne sera pas « dissout » dans la multitude des sollicitations que vous devez recevoir!

Cordialement

Marc JOKIEL  
Adjoint au maire  
Intercommunalité et coopération territoriale  
Vice-président SEMOCTOM  
Conseiller syndical SIEA

### Réponse de l'équipe projet / SMEGREG

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

***Ce n'est donc pas du tout cela , la réponse faite par le SMEGREG est toujours la même depuis que nous a été présenté le projet au SIEA en 2020 , elle reste imprécise .C'est assez consternant car le SIEA doit connaître certains détails pour en informer les communes membres qui vont être impactées :***

S'agissant des travaux, plusieurs scénarios d'interconnexion ont été étudiés en 2016 et présentés au syndicat pour décision (délibération du 13 mars 2017). Le scénario retenu par le Syndicat est celui qui figure dans le Schéma opérationnel de substitution arrêté en octobre 2017. A noter qu'une actualisation du schéma, et notamment des coûts des travaux, a été engagée et qu'à cette occasion le Syndicat a souhaité une modification de celui-ci. Un nouveau scénario, visant notamment à répondre plus facilement à la demande sur la commune de Carignan, est donc à l'étude. Les résultats seront présentés au Syndicat en janvier 2022.

***Pour la répartition des coûts par habitants , les fourchettes fournies de ceux-ci ne sont pas satisfaisantes***

Que faut il entendre par répartition des coûts par habitant ? S'agit-il de l'impact sur le prix de l'eau facturé à l'abonné ? De quelles fourchettes parle t'on et en quoi ne sont elles pas satisfaisantes : excessives ou pas bien évaluées ?

***Pour la connaissances des tracés des canalisation d'approvisionnement***

Les tracés ont été présentés au conseil syndical lors de sa réunion du 13 mars 2017 qui a à cette occasion délibéré sur le choix du scénario, et donc du tracé (cf. Schéma de substitution, annexe consacrée au Syndicat des Portes de l'Entre deux Mers).

***Le coût des travaux n'a pas été clairement explicité , j'ai en tête 600 000 € donné en 2020 à notre charge mais nous n'avons jamais eu de précision sur la teneur de ces travaux (en terrain vierge , sous voirie, etc ) , est-ce forfaitaire ?***

Lors de la présentation des scénarios au conseil syndical le 13 mars 2017 ont également été précisés les coûts estimés. Il s'agit bien entendu d'une estimation au stade "étude" et non pas "avant projet détaillé". Il ne s'agit pas d'une estimation forfaitaire mais le résultat d'une estimation par postes de dépenses. A noter que la modification en cours du schéma opérationnel de substitution, à la demande du Syndicat, pour améliorer le fonctionnement du réseau suite à des problèmes non liés au champ captant, se traduira bien entendu par une nouvelle estimation du coût des travaux, toujours au stade étude (amont avant projet

sommaire ce qui signifie que les précisions attendues relatives notamment à l'implantation exacte ne seront pas connues).

***Le principe de solidarité intercollectivité n'est pas abouti, si nous sommes d'accord pour diminuer nos prélèvements dans l'éocène, nous laissons ainsi aux autres collectivités la possibilité de la faire, pourquoi ne pas leur demander une contribution de solidarité ?***

Si le projet bénéficie d'une subvention de l'Agence de l'eau Adour Garonne à hauteur de 50% de son coût hors taxes, alors que ce type de projet n'est en théorie pas éligible au programme d'intervention de l'agence, c'est notamment pour tenir compte du fait que tous les usagers des nappes profondes de Gironde ont payé à l'agence des redevances pour prélèvement majorées entre 2003 et 2018, cette majoration ayant été demandée par le SAGE des Nappes profondes de Gironde pour un financement solidaire des projets de substitution. A noter que le principe de solidarité s'exprime également au travers des aides du Département (taux d'intervention de 20% pour les travaux du Syndicat liés à la substitution).

En revanche c'est pour les projets à venir que le mécanisme de solidarité reste à préciser, la majoration prévue par le SAGE ayant disparu à l'occasion de l'encadrement des redevances des agences.

***Sur la délibération prise par le SIEA, je voudrais confirmer ici que nous n'avons pas signé un chèque en blanc au SMEGREG et à la Métro et que si nous avons délibéré au SIEA, cela est assorti de préalable à lever pour que nous participions pleinement, alors quand le représentant du SMEGREG dit que tous les syndicats ont délibéré favorablement, c'est aller un peu vite en besogne***

Toutes les collectivités ont bien délibéré favorablement sur le projet de contrat, leur décision étant parfois assorties de remarques ou de réserves.

Le Syndicat a ainsi délibéré le 16 décembre 2020 (approbation du contrat sous réserve de conditions et autorisation de signature du contrat par le Président).

A ce jour toutes les parties prenantes, dont le Syndicat des Portes de l'Entre deux Mers, ont signé le contrat. A noter qu'il s'agit d'un contrat cadre, les conditions posées ne pouvant être actées pour certaines que dans les contrats d'achat et de vente d'eau à venir.

Notez par ailleurs Monsieur qu'un dossier et un registre papier sont disponibles au secrétariat du syndicat pour une meilleure participation de chacun à la concertation. Le syndicat a la possibilité d'y porter à connaissance la délibération de 2020 s'il le souhaite.

Cordialement